

République Française

Département MAINE-ET-LOIRE

Commune VAL DU LAYON - 49750

Extrait du registre des délibérations

**SEANCE
DU 8 MARS 2022**

Conseillers en exercice	25
Quorum	9
Présent(s)	24
Absent(s)	1
Votant(s) dont pouvoir(s)	23 0

L'an **deux mille vingt-deux,**
le **8** du mois de **Mars**
à **20 heures 30,**

le conseil municipal de la commune de Val du Layon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle du Lattay - Saint Lambert du Lattay - 49750 Val du Layon), en session **ordinaire,**

sur **convocation** en date du

4 Mars 2022

sous la **Présidence** de

Sandrine **BELLEUT**, Maire

Étaient présents (avec pouvoir - P)

Secrétaire de séance : **THIBAUDEAU Yann**

Mmes **ACHARD Marina**
BELLEUT Sandrine (Maire)

PETITEAU Luce

AUDIAU Fabienne
BERNARD Marie-Dominique
OGER Céline (arrivée DCM018)
ROUSSEAU Sophie

BAQUE Sylvie
CADY Sylvie
PASQUIER Fabienne
TESSE Fabienne

MM **BOISSEL Yann**
DERVIEUX Jean-Jacques
LANNUZEL Franck
PATARIN Frédéric
VERDIER Sébastien

COURANT Kôichi
DEVANNE Guy
MENARD Jean-Raymond
PEZOT Rémi

DAVY Gilles
KASZYNSKI Jean-Luc
NOBLET Jean-Pierre
THIBAUDEAU Yann

Étaient excusés (avec pouvoir)

Étaient absents

Mmes **MARRIE Marie**

MM

RESEAUX

DCM 019/2022

NUMERIQUE - ADRESSAGE

Il appartient au conseil de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies, rues et places de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à mise en œuvre.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des services postaux et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

Les professionnels et les habitants concernés par ces sujets ont été consultés et un courrier précisant les modalités du changement leur sont également parvenus.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28,

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, dans le cadre notamment du déploiement de la Fibre optique sur le territoire,

CONSIDERANT les éléments exposés au préalable,

POUR	24
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales,

ADOPTER les dénominations suivantes, conformément à la liste et la cartographie jointes en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre

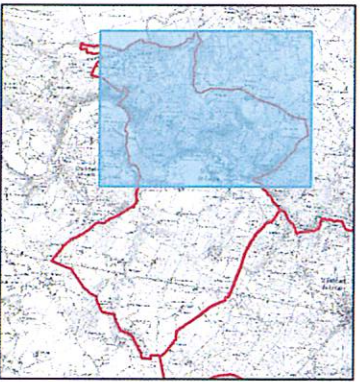
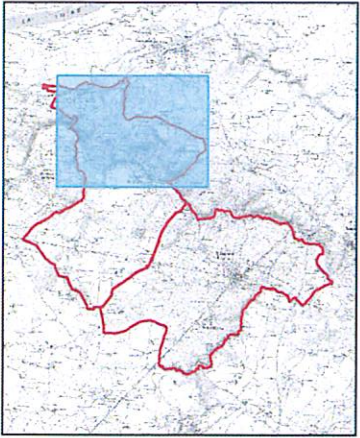
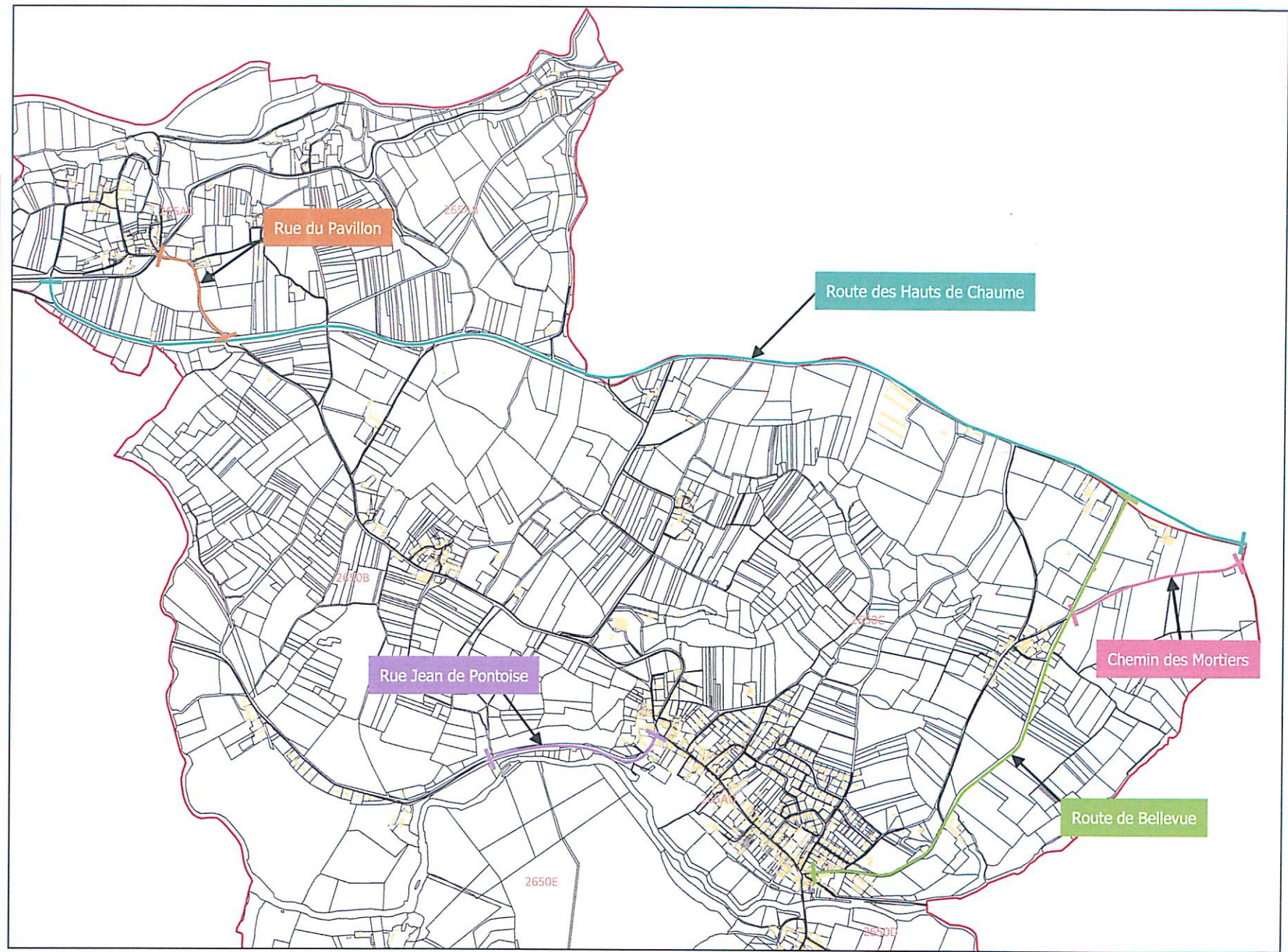
Le 14 mars 2022

Le Maire, **Sandra BELLEUT**

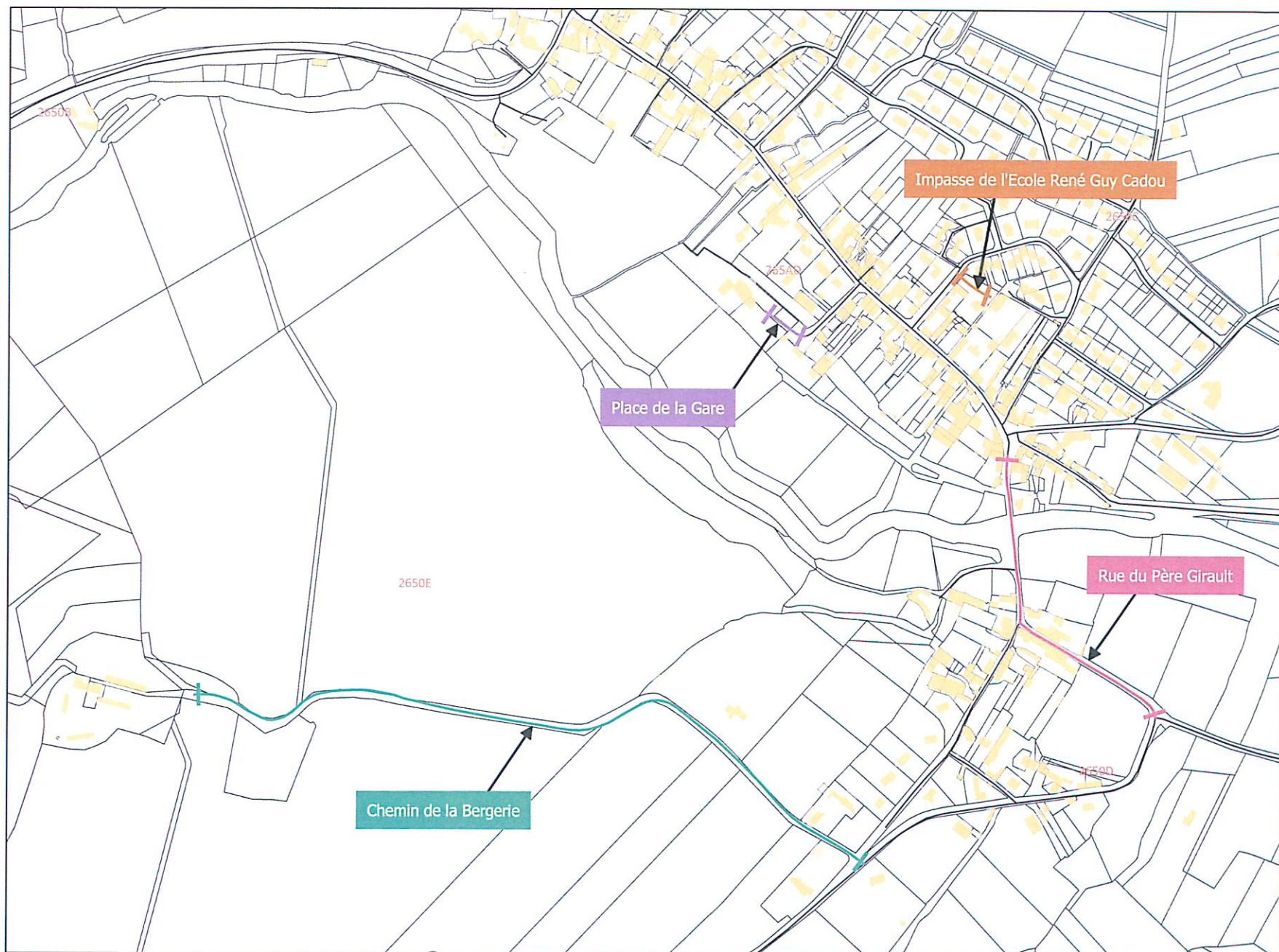
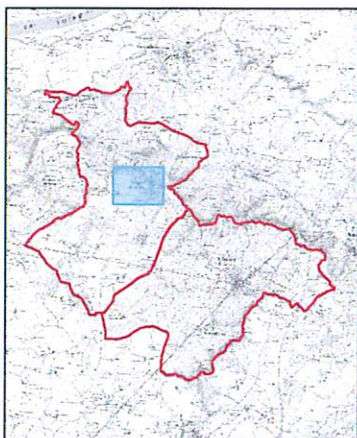


COMMUNE(S) DELEGUEE(S)	NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	CORRESPONDANCE AVEC LES PLANS ANNEXES
	Type de voie	Nom de la voie		
Saint-Aubin-de-Luigné	Chemin	des Mortiers	Création	1
Saint-Aubin-de-Luigné	Route	des Hauts de Chaume	Création	1
Saint-Aubin-de-Luigné	Route	de Bellevue	Prolongement de la voie pour suppression de la Route de Rochefort	1
Saint-Aubin-de-Luigné	Rue	du Pavillon	Création	1
Saint-Aubin-de-Luigné	Rue	Jean de Pontoise	Prolongement de la voie	1
Saint-Aubin-de-Luigné	Chemin	de la Bergerie	Création	2
Saint-Aubin-de-Luigné	Impasse	de l'Ecole René Guy Cadou	Création	2
Saint-Aubin-de-Luigné	Place	de la Gare	Création	2
Saint-Aubin-de-Luigné	Rue	du Père Girault	Prolongement de la voie	2
Saint-Aubin-de-Luigné	Chemin	de la Fresnaye	Création	3
Saint-Aubin-de-Luigné	Chemin	de la Guiberdière	Création	3
Saint-Aubin-de-Luigné	Chemin	de la Haute Guerche	Création	3
Saint-Lambert-du-Lattay ; Saint-Aubin-de-Luigné	Route	de Chanzeaux	Création	3
Saint-Lambert-du-Lattay ; Saint-Aubin-de-Luigné	Route	de Saint-Laurent-de-la-Plaine	Prolongement de la voie	3

ANNEXE : Délibération du 08/03/2022



ANNEXE : Délibération du 08/03/2022



ANNEXE : Délibération du 08/03/2022

